

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 FÉVRIER 2018
A 20 HEURES 00**

Présents : Patrick RODHAIN, Sébastien GARNIER, ~~Claude LEFEVRE~~, Marc CARRÉ, Isabelle CHARRON, Roger PIQUET, Philippe LAUNAY, Marie-Christine SALIN, Thierry LAURENS, Anick DELÉTANG, Anne REVEL-BERTRAND, Michel SURCIN, Jean-Marie CHANDEBOIS, ~~Eliane JOUBERT~~, ~~Géraldine AUTRIQUE~~, Nicolas GOURMELON, Sonia BONÉ, Martial TIREAU, ~~Anne BRINDEAU~~, Elise ALGRAIN, Pierre-Yves FOSSEY, Lydie LE RALLE, Emmanuel GAUTIER, ~~Christine CHAMPAGNAT~~, Irène CROCHARD, Mathieu LECOURBE, ~~Sylvain LAINÉ~~, ~~David LECUYER~~, ~~Chantal FARDOIT~~, ~~Cécile BONNARD~~, ~~Carole LABICHE LAVERNE~~, ~~Laurence LEFEBURE~~, Edith GOMES, ~~Muriel BANSARD~~.

Excusés : Muriel BANSARD ayant donné procuration à Elise ALGRAIN
Laurence LEFEBURE ayant donné procuration à Sébastien GARNIER
Anne BRINDEAU ayant donné procuration à Thierry LAURENS
Eliane JOUBERT ayant donné procuration à Mathieu LECOURBE
Cécile BONNARD ayant donné procuration à Isabelle CHARRON
Claude LEFEVRE
David LECUYER

Absents : Carole LABICHE-LAVERNE, Christine CHAMPAGNAT, Géraldine AUTRIQUE, Nicolas GOURMELON, Sylvain LAINÉ, Chantal FARDOIT

Aucune observation n'ayant été formulée quant au compte-rendu du Conseil municipal du jeudi 14 décembre, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- canalisations d'assainissement : choix de l'entreprise
- désherbage thermique
- devis complémentaire : rue du Hautbourg

Adopté

1/ Subvention au Comice agricole

Thierry LAURENS rappelle aux membres du Conseil municipal que le Comice Agricole se déroulera à Rémalard en Perche le 8 juillet 2018. Il donne le programme de la manifestation.

Un compte bancaire va être ouvert par les comités des fêtes pour le règlement des différents frais et l'encaissement des recettes.

Afin d'aider les comités des fêtes dans la prise en charge de ces différents frais, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- de verser une subvention de 3 000 € sur le compte du Comice Agricole détenu par le Comité des fêtes de Rémalard,
- de prévoir cette dépense au compte 6574 du budget primitif du budget général 2018.

Adopté à l'unanimité

2/ Projet de réaménagement de la place : diagnostic du réseau d'eaux pluviales

Thierry LAURENS présente le devis du cabinet Hydratop pour la réalisation d'un diagnostic préalable du réseau d'eaux pluviales. Il rappelle que ce diagnostic doit être réalisé préalablement aux travaux d'aménagement de la place.

La mission s'élève à 1 700 € HT, soit 2 040 € TTC.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil :

- d'accepter la proposition d'Hydratop pour un montant de 1 700 € HT, soit 2 040 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis relatif à cette affaire,
- de prévoir la dépense au compte 2151 du budget primitif 2018 du budget général.

Adopté à l'unanimité

3/ Projet de réaménagement de la place : diagnostic amiante

Thierry LAURENS présente les différents devis relatifs à la réalisation d'un diagnostic amiante sur le revêtement existant.

Entreprises	Carottages prévus	Montant HT	Montant TTC
HYDRATOP	3	800,00 €	960,00 €
GINGER CEBTP	4	1 370,00 €	1 644,00 €
FONDASOL	3	1 393,00 €	1 671,60 €

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil :

- d'accepter la proposition du cabinet Hydratop ; 3 carottages pour un montant de 1 050 € HT, soit 1 260 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer le devis relatif à cette affaire,
- de prévoir la dépense au compte 2151 du budget primitif 2018 du budget général.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a rencontré l'Architecte des Bâtiments de France avec Thierry LAURENS, Sébastien GARNIER et le cabinet IRPL, maître d'œuvre, afin de lui présenter le projet.

L'ABF a rejeté le projet en raison du trop grand nombre de places de parking prévues. Elle a rappelé que la place est située dans une zone de Sites Patrimoniaux Remarquables (ancienne ZPPAUP) et préconisé de faire appel à un concepteur paysagiste.

Roger PIQUET rejoint le conseil municipal.

4/ Tarifs raccordement à l'assainissement collectif

Roger PIQUET rappelle que dans le cadre du renouvellement du contrat d'affermage, il a été décidé au cours du conseil du 3 juillet dernier de retenir l'offre de EAUX DE NORMANDIE.

Le règlement intérieur qui en découle fait état du raccordement des futurs abonnés qui stipule ceci :

« Si à l'occasion de la construction d'un nouveau réseau, la collectivité exécute ou fait exécuter la partie des branchements située en domaine public, elle peut vous demander le remboursement de tout ou partie des dépenses entraînées par ces travaux. Lors du raccordement de votre propriété la collectivité peut vous demander une participation financière qui s'ajoute aux frais de branchements ».

Les montants (appelées taxe de raccordement) et les conditions de perception de cette participation sont déterminés par la collectivité.

Aussi, il est proposé de fixer la taxe de raccordement et les délais suivants :

Délai de raccordement	Montant
De 0 à 1 an	500 €
De 1 à 2 ans	1 000 €
Plus de 2 ans	1 500 € + paiement de la redevance annuelle

Exonérations : pour les constructions de moins de 10 ans, à compter du 01/01/2019 (comptabilisées à partir de la déclaration d'achèvement de travaux).

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire indique qu'une réunion d'information aura lieu le 23 mars prochain pour les 250 futurs raccordés.

5a/ Achat parcelle à M. Mussot

Roger PIQUET informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la construction du réseau d'assainissement de Dorceau, un poste de refoulement doit être installé au niveau du lieu-dit Les Maisons Neuves.

Après en avoir échangé avec M. Pascal MUSSOT celui-ci nous a fait parvenir son accord ainsi que celui de sa sœur et de son frère pour la cession d'une partie de la parcelle cadastrée 147 section AA n°85, d'une superficie de 16 m², au prix de 500 €, aux conditions suivantes :

- la parcelle devra être clôturée avec une sortie sécurisée sur le chemin des gains,
- l'implantation d'une haie végétale en dehors du périmètre grillagé devra être réalisée,
- un joint d'étanchéité autour du couvercle de la pompe de relevage devra être installé,
- les frais de bornage seront pris en charge par la commune.

Il est proposé aux membres du conseil :

- de donner leur accord pour l'acquisition d'une partie de la parcelle, située sur la commune historique de Dorceau, cadastrée 147 section AA n°85, pour une superficie de 16 m², au prix de 500 €, aux conditions énoncées ci-dessus,
- de prévoir la dépense au compte 2111 du budget primitif 2018 du budget annexe de l'assainissement.

Adopté à l'unanimité

5b/ Achat parcelle à ENEDIS

Roger PIQUET informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la construction du réseau d'assainissement de Dorceau, un poste de refoulement doit être installé rue de la Tuilerie.

Aussi, il est proposé d'acquérir la parcelle cadastrée section 147 ZM n°34, appartenant à ENEDIS, pour une superficie de 3 006 m². Le reste du terrain pourra permettre, notamment par la suite, la réalisation d'un aménagement de sécurisation routière.

Il est proposé aux membres du conseil :

- de donner leur accord pour l'acquisition de la parcelle, située sur la commune historique de Dorceau, cadastrée 147 section ZM n°34, pour une superficie de 3 006 m², au prix de 20 000 €,
- de prévoir la dépense au compte 2111 du budget primitif 2018 du budget général.

Adopté à l'unanimité

6/ Encaissement caution

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que Mme Véronique HIVERT louait le logement situé à l'ancienne école de Dorceau, rue de l'église. Compte tenu de l'état du logement, Mme HIVERT a résilié son bail depuis le 1^{er} juin 2017.

A son arrivée, une caution de 282,03 € lui avait été demandée.

Aussi, compte tenu de l'état dans lequel Mme HIVERT a rendu ce logement, il est proposé de ne pas lui reverser et de l'encaisser au compte 7788 du budget général de l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité

7/ Travaux de la salle des mariages et de conseil : choix des entreprises

Sébastien GARNIER rappelle que des travaux (peinture, revêtement, électricité) vont être réalisés dans la grande salle de l'ancienne mairie de Dorceau afin qu'elle devienne la salle des mariages et du conseil municipal.

Pour ce faire, il présente les différents devis.

Après en avoir pris connaissance, il informe que les entreprises suivantes ont été retenues :

- pour l'électricité : entreprise Tireau-Pitel pour un montant de 1 322,36 € HT, soit 1 586,83 € TTC,
- pour la peinture et le revêtement du sol : entreprise Leduc pour un montant de 10 121,80 € HT, soit 12 146,16 € TTC,
- pour les murs : entreprise Denis Forges pour un montant de 5 353,04 € HT, soit 6 423,65 € TTC

Ces dépenses seront affectées au compte 21318 du budget primitif 2018 du budget général.

Monsieur le Maire informe qu'une cérémonie de citoyenneté aura lieu le 24 mars, à 18 heures, dans cette salle. A cette occasion, une médaille sera remise à une famille, des livrets pour les familles ayant eu un enfant en 2017 ainsi que les cartes électorales aux jeunes ayant eu 18 ans.

8/ Canalisations d'assainissement : choix de l'entreprise

Roger PIQUET indique que la commission d'appel d'offres s'est réunie dans l'après-midi avec le cabinet SA2E, maître d'œuvre, pour comparer les offres relatives aux canalisations d'assainissement.

Après en avoir échangé, il est proposé aux membres du Conseil :

- pour le lot 1, de retenir l'offre du groupement SARC-BERNASCONI-TPL pour un montant de 2 307 918,10 € HT,
- pour le lot 2, de retenir l'offre SARC-ATEC pour un montant de 139 863 € HT,
- pour le lot 3, de retenir l'offre STGS pour un montant de 31 657€ HT,
- de prévoir ces dépenses au compte 203 « travaux » du budget primitif de l'assainissement.

Adopté à l'unanimité

9/ Désherbage thermique

Roger PIQUET indique à l'assemblée que les agents techniques balayent et désherbent les rues de Rémalard en Perche.

Ces tâches leur demandent beaucoup de temps. Aussi, des entreprises ont été contactées pour réaliser des devis.

Il présente un comparatif concernant le désherbage :

	Détail calcul	Montant
Services techniques	696 heures à 17,66 € + Gaz : 2 304 €	14 595,36 €

Entreprise FC- Paysages	Rémalard : 6 300 € Zones sablées, trottoirs, camping, chemins et terrains de boules : 7 200 € Dorceau : 2 700 € Bellou : 2 700 €	18 900,00 €

Par ailleurs, il informe du temps passé pour le balayage et indique le coût demandé par une entreprise pour réaliser ce travail :

	Détail calcul	Montant
Services techniques	18h/sem x 52sem = 936h x 17,66 €	16 529,76 €
Entreprises	90 €/h x 3,60 = 324 + déplacement : 110 €	434 € le passage

Aussi, après avoir pris connaissance de ces informations, il est proposé aux membres du conseil :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise FC-Paysages pour le désherbage des rues sur un an, pour un montant de 18 900 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un devis pour un passage de balayage des rues,
- d'imputer ces dépenses au compte 611 « contrat de prestation de services » du budget général 2018.

Adopté à l'unanimité

10/ Devis complémentaire : rue du Hautbourg

Roger PIQUET indique que les travaux du réseau d'eau potable rue du Hautbourg ont commencé depuis début janvier.

Or, le maître d'œuvre n'avait pas prévu la pose d'un caniveau de drainage en traversée de voirie et la mise en place d'une bouche avaloir dans le haut de la rue.

Aussi, il est décidé à l'unanimité :

- d'accepter le devis de l'entreprise SARC pour un montant de 6 730 € HT, soit 8 076 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer le devis et l'avenant relatifs à ces travaux,
- d'imputer cette dépense au compte 21531 « réseaux d'adduction d'eau » du budget primitif du budget général 2018.

11/ Communications et questions diverses

- Recrutement pour le gardiennage du camping. Franck LALISSE, gardien depuis deux ans, ayant trouvé un emploi, un nouveau recrutement a été lancé pour la saison 2018.
- Courriers de remerciements de Viviane BREUIL et M. TREVILLE
- Cimetière : colombarium à Bellou. Marc CARRÉ indique qu'il ne reste qu'une case de disponible dans le colombarium de Dorceau. Aussi, il demande si les élus souhaitent que les mêmes prestations soient proposées sur les 3 cimetières (colombarium, jardin du souvenir, caverne). L'ensemble des élus y sont favorables. La commission cimetière se réunira donc prochainement.
- Commission finances : jeudi 8 mars, à 18 heures, salle de l'étage de la mairie
- Conseil municipal : mardi 13 mars, à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 50.